

Département
de la
Charente-Maritime

VILLE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :

Appropriation QUENTIN
Frais de Bureau de
l'Enregistrement de
MARENNES

Réunion du 31 Juillet 1965

65130

Le trente et un juillet mil neuf cent soixante cinq, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses réunions à la Mairie, sous la présidence de K. le Député-Maire, d'après convocations faites le 27 Juillet 1965.

Etaient présents : M. de LIPKOWSKI, Député-Maire, MM. MATRAS, BISCAYE, Melle FOUCHE, MM. BENDER, COLLE, MOUCHOT, BOUCHET, NAULIN, BOUDEY, BROTEAU, OSQUIGUIL, DOMECCQ, TETARD, STIPAL, PECHEVIS, BUJARD, LANUSSE, REIX, CAMBLONG, BETOUS, NARTEAU, GACHET, VULTAGGIO, POUGET, BERLAND.

Représentée : Mme BIDEAU par M. de LIPKOWSKI.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. BUJARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

A la date du 29 Juillet 1965, Monsieur le Receveur Central du Bureau de l'Enregistrement et des Domaines de Marennes, a fait parvenir l'état des frais avancés par son service pour le compte de la Ville de Royan au sujet de l'expropriation du terrain appartenant à Madame QUENTIN destiné à l'extension de l'Adresse de ROYAN-MARENNES.

Il s'agit des frais de transport sur les lieux de Monsieur le Juge de l'expropriation de LA ROCHELLE, de Monsieur le Greffier de cette juridiction, et de Monsieur CLERGEY, représentant l'Administration des Domaines.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'état des frais établi en double exemplaire, daté du 28 Juillet 1965,

DECIDE,

- de mandater à Monsieur le Receveur Central de l'Enregistrement et

./.

des Domaines à MARINES, C.C.P. 6.006 -45 BORDEAUX, la somme de
178 fr.75, montant des frais avancés par cette administration au
sujet de l'expropriation de la parcelle de terrain appartenant à
Mme QUENTIN, nécessaire à l'extension de l'Aérodrome de ROYAN-MERIS

- que cette somme sera imputée au Chapitre 905 -ART.2109 du Budget
de 1965 .

Fait et délibéré Royan, les mêmes jour, mois et an que susdit .

Ont signé au registre MM. les membres présents à la séance .

Pour extrait conforme au registre,

Et Le Délégué-Maire
L'Adjoint Délégué,



M. M. M. M.



APPROUVÉ

ROCHEFORT-MER, le **10 AOUT 1965**
Le Sous-Préfet,

pour le Sous-Préfet
le Secrétaire Général
de la Préfecture

signé : LALANDE



POUR COPIE CONFORME

Rochefort, le **10 AOUT 1965**
Le Sous-Préfet,

Pour le Sous-Préfet
Le Secrétaire en Chef,

M. M. M. M.